

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2010

OBJET

de la Délibération

**ACQUISITION
D'UN LOGICIEL
D'INVENTAIRE, DE
GESTION ET DE
DIFFUSION DU
PATRIMOINE
MOBILIER DE LA
COMMUNE**

Date de convocation du Conseil Municipal

20 mai 2010

Date d'affichage : 20 mai 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, MM. MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BOTLAN à M. PARMENTIER

M. LE BARON à M. MARCHAND

Mme LE DOARE à Mme GREZE

Mme GUEGAN à M. PERESSE

ACQUISITION D'UN LOGICIEL D'INVENTAIRE, DE GESTION ET DE DIFFUSION DU PATRIMOINE MOBILIER DE LA COMMUNE

Rapport de Marie-Madeleine DORE-LUCAS

La commune possède un patrimoine mobilier de qualité, en partie protégé au titre des monuments historiques.

En attendant l'aménagement d'espaces permettant d'exposer les œuvres de la collection dans de bonnes conditions, la ville souhaite pouvoir rendre accessible ce patrimoine à un public élargi. Il est nécessaire pour cela de faire l'acquisition d'un outil informatique.

Outre la mise en ligne du patrimoine mobilier, cet outil facilitera la poursuite de l'inventaire, la gestion scientifique des œuvres et la création d'expositions virtuelles accessibles depuis le site internet de la ville.

A la suite d'un appel d'offres, la société SKINsoft, qui commercialise les logiciels SKINmuseum et SKINmuseumWeb, a été retenue.

Le coût total de l'acquisition de cet outil informatique pour 2010 s'élève à 22 850 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Conseil régional : 30% du montant HT (6 855 €)

Conseil général : 20% du montant HT (4 570 €)

Ville de Pontivy : 50% du montant HT (11 425 €)

Nous vous proposons :

- d'approuver ce plan de financement prévisionnel
- d'autoriser le maire à solliciter des subventions auprès du conseil général et du conseil régional.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 27 mai 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**